

## **Feuille d'Avis du district de Courtelary**

**Edition du 9 mars 2018**

### **Syndicat scolaire**

Le Conseil municipal a pris connaissance de la démission de Mme Christina Aranda comme membre de la commission d'école du syndicat scolaire Courtelary – Cormoret – Villeret. L'exécutif remercie Mme Aranda pour le travail qu'elle a accompli pendant 15 ans au sein de cette commission intercommunale. Ce dernier prie les personnes intéressées par ce poste, à s'annoncer à l'administration communale jusqu'au 31 mars 2018. Pour mémoire, les membres de la commission d'école sont élus par l'assemblée des délégués sur proposition du Conseil municipal.

### **Vannes**

L'exécutif a débloqué un crédit de 5'700 francs pour le contrôle et le relevé de 100 vannes. Ces travaux seront exécutés ce printemps.

### **Combe-Grède**

Des travaux seront réalisés prochainement dans la Combe-Grède. Le but étant de libérer le sentier pédestre des nombreux arbres qui jonchent le sol et de réparer les dégâts aux passerelles. Si tout se passe bien l'itinéraire, tant apprécié des randonneurs, pourra être ouvert pour le début de la belle saison.

### **Ecopoint**

Nous constatons une croissance importante des dépôts de tout et n'importe quoi à l'écopoint. La voirie trouve malheureusement de plus en plus souvent des objets qui n'ont absolument rien à y faire. Avant de chercher d'autres solutions, dans un premier temps le Conseil municipal tient à appeler les citoyennes et citoyens à respecter davantage cet endroit. A contrario, nous savons bien qu'une très grande majorité des utilisateurs adoptent un comportement respectueux des règles, en y déposant, dans les conteneurs prévus à cet effet (et pas à même le sol !) uniquement ceci : verre, alu, boîtes de conserve, piles, huiles minérales et végétales, PET, textiles et chaussures ainsi que des capsules Nespresso !

### **Vêtements usagés**

Texaid annonce avoir récolté 4'654 kg de vêtements usagés à Villeret et 115'225 kg dans tout le canton de Berne en 2017.

### **Délégations**

M. Stéphane Lehmann participera à l'assemblée générale de La Clientis Caisse d'Épargne Courtelary, le vendredi 16 mars 2018 à Péry. M. Bruno Lemaitre représentera la commune à l'assemblée générale du Parc Jurassien de la Combe-Grède le mardi 20 mars 2018 à Saint-Imier. M. John Vuitel participera à l'assemblée générale de Vadec qui

se tiendra le jeudi 22 mars 2018 à Saint-Imier.

## **Subventions**

Le Conseil du Jura bernois nous fait savoir que nous allons toucher une subvention de 590 francs de participation à l'achat d'un matelas de saut acheté à la fin de l'année 2017. Ce dernier nous informe aussi de la subvention de 3'000 francs, accordée pour le changement des fenêtres et de la porte d'entrée de l'ancienne ferme de l'Hospice, aux Allevaux. Ce montant sera versé dès que la Ligue Bernoise du patrimoine aura confirmé que la rénovation s'est achevée avec succès. La LBP se chargera par ailleurs de suivre et d'accompagner les travaux d'un point de vue technique.

## **Dangers naturels**

La Direction de la police et des affaires militaires demande d'inscrire une dépense de 22'000 francs au budget communal 2019. Ce montant servira à couvrir la planification des mesures d'urgences en cas de dangers naturels et sera remboursé, pour moitié, par la Confédération.

## **Votation communale**

Le Conseil municipal a ratifié le résultat du scrutin communal du dimanche 4 mars 2018 dans lequel un crédit d'engagement de CHF 820'000.- a été demandé en vue de procéder aux travaux de « Réduction des eaux claires parasites (ECP) et au remplacement des conduites d'alimentation et d'épuration de l'eau. » Route cantonale, (entre le pont de la Suze au centre du village et la limite de territoire avec la commune de Saint-Imier). Le crédit d'engagement a été accepté par le 93.42% des ayants droit, soit par 284 oui contre 20 non et 3 abstentions.

## **Collège**

Réfection du bâtiment de l'école primaire : le Conseil municipal de Villeret va de l'avant ! En ce début d'année, le Conseil municipal s'est penché, avec attention, sur la stratégie en matière de politique communale ainsi que sur les projets à réaliser durant la législature 2018-2021.

Un projet important et vital a particulièrement retenu l'attention de l'exécutif local qui est préoccupé par l'état de vétusté du collège primaire. En effet, une visite des locaux en compagnie du Directeur du syndicat scolaire ainsi qu'un contrôle AIB ont permis de constater que le bâtiment n'était plus conforme aux standards de l'enseignement moderne. Dès lors, le Conseil municipal a décidé de réactiver le dossier de la rénovation du collège. Une séance avec le bureau d'architectes mandaté pour la pré-étude et l'établissement d'un projet conforme aux exigences a eu lieu entre une délégation du Conseil municipal, la direction du syndicat scolaire et ledit bureau.

Il est important pour l'exécutif local d'offrir à notre jeunesse, mais aussi aux enseignantes et enseignants, des conditions d'apprentissage et de travail dignes du 21ème siècle, ce qui n'est pas le cas actuellement. La rénovation du collège n'ayant que trop tardé, le Conseil municipal a décidé de réaliser un projet de réfection intégrale qui

sera soumis à la population dans le courant de l'automne prochain. Si la décision issue des urnes est positive, les travaux pourraient débuter en été 2019.

Le Conseil municipal démontre ainsi que la rénovation du collège est un point essentiel de la présente législature, rénovation qui permettra d'offrir au syndicat scolaire Covicou une infrastructure moderne et adaptée aux moyens d'enseignement actuels.

M. Stéphane Lehmann, Conseiller municipal en charge des bâtiments, est responsable de mener à bien ce nouveau défi ; la population sera ponctuellement renseignée sur l'évolution de ce dossier important pour l'avenir de notre village.

### **Vote par correspondance**

Nous vous rappelons les principales règles. Celles qui font que le vote par correspondance est nul, si :

- Le bulletin de vote n'est pas placé dans l'enveloppe-réponse officielle fermée, il faut absolument introduire, dans « l'enveloppe de vote pour bulletin électoral/bulletin de vote », le ou les bulletins de vote remplis et non pliés ;
- Ensuite, l'introduire, ensemble avec la carte de légitimation **signée**, dans l'enveloppe-réponse (enveloppe à fenêtre) ;
- Si nous ne recevons pas les deux enveloppes, le vote est nul ;
- Il est également nul si l'enveloppe-réponse contient plus d'une carte de légitimation et, ou, plus d'une enveloppe.

Lors de la dernière votation le bureau de dépouillement a annulé 12 votes, la raison principale était le défaut de signature. L'administration reçoit beaucoup trop souvent qu'une seule enveloppe. Comme indiqué clairement sur le matériel distribué, si les deux enveloppes ne sont pas retournées dans les règles de l'art, le vote ne peut simplement pas être validé.

Conseil municipal

Villeret, le 5 mars 2018